

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 29 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Serge FOURTON

Date de convocation du Conseil communautaire : 22 mars 2012

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
  - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Michel SEGUIN,
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
  - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Guy MOREAU, Serge FOURTON
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Annie BEZAC, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé : Ludovic LALANDE

**Concerne : 2012-29.03-20 Participation de la Communauté de Communes aux frais de gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Décision**

Lors de sa réunion du 22 octobre 2004, pour le transfert de la compétence « Jeunesse » à la Communauté de Communes, la Commission Locale d'Évaluation du Transfert de Charges a retenu le coût moyen par habitant, selon le tableau ci-dessous :

Communes	Charges transférées
ARCINS	2 107
ARSAC	15 041
CANTENAC	8 501
CUSSAC	7 493
LABARDE	4 796
LAMARQUE	6 321
LUDON	18 855
MACAU	14 468
MARGAUX	9 046

PIAN MEDOC (Le)	29 100
SOUSSANS	7 466
<b>TOTAL</b>	<b>123 194</b>

Le nombre d'enfants qui fréquentent les SIX A.L.S.H. a crû, depuis cette première évaluation. Il est donc proposé que la Communauté de Communes participe aux frais de gestion des Centres, comme cela a été le cas en 2011 (délibération 2011 30-06/13).

Afin de pouvoir évaluer le montant de cette participation, il a été demandé à chaque Commune d'indiquer en fin d'année civile, le coût de fonctionnement :

- du personnel municipal mis à disposition :

- pour l'entretien des locaux
- pour la restauration

- des fluides (eau, gaz, électricité) au prorata du temps d'utilisation des locaux par les A.L.S.H.

A partir de ces données, un coût moyen par enfant a été calculé. Il sert de base au calcul de la participation de la CdC en appliquant pour chaque centre, le nombre moyen d'enfants l'ayant fréquenté pendant l'année écoulée.

Au vu des éléments fournis par les Communes qui accueillent un ALSH, le coût moyen pour 2011 est évalué à 353 € par enfant. 364 enfants ont fréquenté les centres.

Le tableau ci-dessous reprend le montant de la participation de la Communauté de Communes correspondant :

A.L.S.H. de:	ARSAC	CUSSAC	LUDON	MACAU	Le PIAN	SOUSSANS
<b>Participation CdC 353 € x nbre enf/com</b>	<b>27 532 €</b>	<b>19 414 €</b>	<b>26 120 €</b>	<b>19 414 €</b>	<b>22 590 €</b>	<b>13 413 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **décide** de participer aux frais de gestion des ALSH (personnel d'entretien, personnel de restauration, fluides), au prorata du temps d'occupation par les ALSH et de rembourser les sommes aux Communes d'accueil de ces ALSH ;

► **décide** de rembourser les sommes aux Communes d'accueil de ces ALSH, comme indiqué ci-dessous

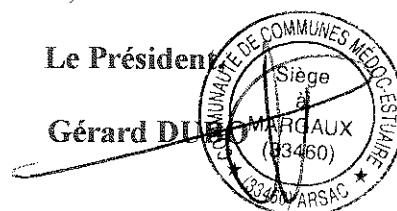
► **autorise** le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 2 avril 2012

**Le Président**

**Gérard DUBOIS**



### Acte à classer

DL2012-2903-20

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASOL\_2\_2012-04-06T15:54:03.00 ( N150482259 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20120829-DL2012-2903-20-DE ( voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Participation aux frais de gestion ALSM pour 2011

Date de décision : 29/03/2012



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :  Finances locales  
 Divers

Acte : [2012\\_29 participation CoC frais jncs ALSM 2011.PDF](#)

Prépare Le 06/04/12 à 15:43  
 Transmis Le 06/04/12 à 16:04  
 Accusé de réception Le 06/04/12 à 17:03

Par PERIER Jean-Marc  
 Par PERIER Jean-Marc